

Accès aux soins en milieu rural : agir face à la pénurie de médecins généralistes

Niveau de pouvoir :

/

Catégorie :

/

État des lieux :

Les besoins globaux en Wallonie sont estimés à 795 médecins généralistes supplémentaires, notamment en raison des pénuries actuelles et des départs à la retraite à venir.

633 médecins généralistes devront être remplacés au cours des cinq prochaines années en raison des départs à la retraite attendus.

La Wallonie accuse déjà un déficit de 162 médecins généralistes pour atteindre le seuil de référence de 90 médecins pour 100 000 habitants.

La majorité des communes de la province de Luxembourg demeurent dans une situation critique en matière d'accès à la médecine générale.

La province de Luxembourg nécessiterait à elle seule 84 médecins généralistes supplémentaires pour répondre aux besoins actuels de sa population.

Dix communes luxembourgeoises sont reconnues comme étant en pénurie sévère de médecins généralistes : Bastogne, Bertrix, Bouillon, Gouvy, Houffalize, Libramont-Chevigny,

Neufchâteau, Saint-Hubert, Vielsalm et Virton.

La pénurie de médecins généralistes allonge les délais d'accès aux soins et renforce les inégalités territoriales entre les zones urbaines et rurales.

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental qui doit être garanti à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence.

Motivation de la proposition :

1. Les Jeunes MR considèrent que l'accès aux soins de santé est une condition essentielle à l'exercice de la liberté individuelle.

Aucun citoyen ne devrait être désavantagé dans l'accès aux soins en raison de son lieu de résidence.

Les territoires ruraux doivent bénéficier d'un accès aux soins de qualité afin de garantir une véritable égalité des chances entre tous les Wallons.

L'acc

ès à un médecin généraliste est indispensable à l'attractivité des communes, au maintien des familles et au développement économique local.

Les Jeunes MR refusent l'émergence d'une Wallonie à deux vitesses où l'accès aux soins dépendrait du code postal.

Fid

èles aux valeurs du Mouvement Réformateur, les Jeunes MR défendent des solutions pragmatiques et incitatives permettant de renforcer durablement l'offre médicale dans les zones en pénurie.

Proposition concrète :

En 5 points clés, les Jeunes MR de la Province de Luxembourg appellent à :

1. D'augmenter les primes à l'installation pour les médecins généralistes qui choisissent de s'établir dans une commune reconnue en pénurie ou en pénurie sévère.
2. De favoriser l'implantation de maisons médicales, de cabinets groupés et de pôles de santé en milieu rural afin de répondre aux nouvelles attentes des médecins en matière d'organisation du travail.
3. D'encourager davantage les stages, assistants et formations en milieu rural afin de favoriser l'installation durable des futurs médecins dans les territoires sous-dotés.
4. De renforcer le recours à la télémédecine et aux outils numériques lorsque ceux-ci permettent d'améliorer l'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales.
5. De simplifier les procédures administratives et urbanistiques liées à la création ou à l'extension d'infrastructures de soins dans les communes en pénurie.

Conclusion

La pénurie de médecins généralistes constitue aujourd'hui l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les territoires ruraux wallons, et plus particulièrement la province de Luxembourg. Si aucune action structurelle n'est entreprise, les départs à la retraite à venir risquent d'aggraver encore les difficultés d'accès aux soins pour des milliers de citoyens.

Les Jeunes MR réaffirment que l'accès à des soins de proximité de qualité ne peut dépendre du lieu de résidence. Garantir une offre médicale suffisante dans l'ensemble des communes wallonnes est une condition essentielle de l'égalité des chances, de la cohésion territoriale et de l'attractivité de nos régions rurales.

Par cette motion, les Jeunes MR appellent les autorités compétentes à mettre en œuvre des solutions concrètes, pragmatiques et ambitieuses afin de lutter durablement contre les

déserts médicaux et de garantir à chaque Wallon un accès effectif aux soins, quel que soit son code postal.

Motion déposée par :

Fédération du Luxembourg